

MAIRIE DE VITTEFLEUR
76450 VITTEFLEUR

Tél : 02.35.97.53.07

Conseil municipal du 18 décembre 2020

Le 18 décembre deux mille vingt, 20 H 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à **la salle LECORDIER** sous la présidence de Monsieur FOIRET, Maire de Vittefleury.

Présents (14) : Tous les conseillers sauf Monsieur Jean-Louis PROST qui a donné pouvoir à Monsieur Benoit NIEL.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.

Avant de donner la parole au chef d'escadron de la Gendarmerie de Fécamp qui vient se présenter et parler des problématiques de la commune, Monsieur FOIRET revient sur certains points évoqués lors du dernier conseil :

Concernant la vitesse excessive : la traversée de Vittefleury est retenue par la CCCA afin de la sécuriser (2023-2024)

Les trottoirs abimés par le passage de la fibre seront refaits en macadam noir en attendant le goudron d'origine.

CCAS : Madame CATEL partant fin 2020, le budget peut être dissous avant fin 2021.

L'échafaudage n'a pas été acheté par la commune. Il a été prêté par la commune de PALUEL.

Les plantations au nouveau cimetière sont faites.

Tarifs :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter l'ensemble des tarifs pour l'année 2021.

Indemnité pour l'entretien du cimetière :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de 265 € pour l'entretien du cimetière à partir de l'année 2021.

Cette somme sera versée en une seule fois aux agents concernés : (Monsieur AUZOU, Monsieur GRENIER).

Les agents contractuels (Monsieur COUTURIER et Monsieur BOISSIERE) bénéficieront de cette prime de 265 €.

Budget du lotissement :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de clôturer définitivement le budget du lotissement, il est nécessaire :

- D'assujettir à la TVA le budget du lotissement afin d'effectuer auprès du Centre des Impôts d'Yvetot la déclaration sur les dernières ventes de terrains,
- D'autoriser le paiement de la TVA sur le budget communal (article 6718) de 892 € pour le terrain DURAND et 5 178 € pour les derniers terrains

Les membres du conseil, acceptent à l'unanimité

Décisions modificatives :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil des décisions modificatives concernant l'intégration des écritures pour la clôture du lotissement ainsi que l'ajustement des dotations dont le montant n'était pas connu lors de l'adoption du budget. (Fonctionnement D – R : + 142 219 € / Investissement D – R : + 145 640 €) Accord unanimité.

Transferts comptables Communauté de communes :

Suite au courrier reçu de la CCCA, Monsieur le maire propose d'accepter le transfert à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre de l'actif et du passif relatif aux compétences « création, entretien et aménagement de voirie », « création, entretien et aménagement des équipements nécessaires à l'éclairage public situés en domaine public » et « maîtrise des eaux pluviales et des ruissellements ou lutte contre l'érosion des sols », selon le tableau établi en accord avec la trésorerie de CANY-BARVILLE. Accord unanimité.

Article 6232 - fêtes et cérémonies :

Suite à un courrier reçu de la trésorerie concernant les dépenses prises en charge à l'article 6232 – fêtes et cérémonies, monsieur le maire propose aux membres du conseil d'en préciser la liste. Accord unanimité.

Tracteur reprise :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération a été prise le 11 septembre 2020 pour l'achat d'un microtracteur. La reprise de l'ancien tracteur est proposée pour la somme de 2899.20 €. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité valident la reprise de l'ancien tracteur pour la somme de 2 899.20 €.

INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PDIPR

Monsieur le maire propose l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, en complément de la délibération du 13 décembre 2019.

Noms et/ou numéros du chemin rural	Sections cadastrales	Précisions
Chemin d'Exploitation	ZD5	Prolongement du CR 9 vers St Riquier RD 69
CR 40	ZB	Entre les Carpentiers et la RD 69
CR 45	ZA	Chemin mitoyen avec le CR 28 de Canouville dit des puits du Bois (au fond du bois des Rayons)
CR20	AH	De la VC 209 de St Laurent à Vittefleury à la VC 406 rue de La Folie
CR 20	AH	De la VC 406 rue de La Folie au CR30 « Le Bois de Caniel à Cany Barville
CR 15	ZA	De la rue de l'épine à Crosville à la RD 69
CR 15	AI	De la RD 69 à la RD 268 dans les bois de Crosville

Accord unanimité

Transfert propriété parcelle CROSVILLE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, le projet de réorganisation parcellaire. Afin de protéger du ruissellement la cavée de Fécamp, la commune avait acheté une parcelle pour permettre un remaniement de parcelles : ZA 70 : 7 953 m² - ZA 72 : 562 m² - ZA 73 : 3 073 m² - ZA 74 : 1 393 m² - ZA 75 : 400 m². Afin que le Syndicat Mixte des Bassins Versants finalise l'opération, puisse indemniser l'exploitant pour le maintien en herbe et obtienne les subventions nécessaires à la réalisation des travaux, la commune doit rétrocéder à titre gracieux les parcelles au Syndicat. Accord à l'unanimité.

Suite à la délibération précédente Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le Syndicat Mixte des Bassins Versants s'engage à rendre les parcelles une fois l'opération de réorganisation parcellaire et les travaux effectués. Accord à l'unanimité.

Numérotation voirie :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'attribuer après division une numérotation de voirie :

A la demande de Terre de Lin une parcelle appartenant à la coopérative linière, rue du dessous des bois va être cédée. Après division, il est proposé de ne pas mettre de numérotation puisque la nouvelle parcelle sera ajoutée à la propriété voisine comme indiqué par le cabinet GE360. Accord à l'unanimité.

Monsieur JUSTIN a fait un second logement dans la maison située 2 rue de la Durdent avec une entrée Grande Rue. Il est proposé d'attribuer le N° 43 TER Grande Rue au nouveau logement. Accord à l'unanimité.

Armoire électrique :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que l'armoire électrique rue de la Folie comporte un seul mat d'éclairage et propose la suppression de cette armoire. Accord à l'unanimité.

CCCA pacte de gouvernance :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre :

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité »,

Considérant que cette loi institue, à l'issue du renouvellement des conseils communautaires, l'obligation de débattre pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que les communes membres disposent d'un délai de 2 mois, après notification de la délibération du conseil communautaire, approuvant le débat de l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve par :

Pour : 1 – Monsieur FOIRET, Abstentions : 14

Mutation agent :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de la mise à disposition d'un agent de la commune, Madame Catherine GIRARD, au service Urbanisme de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui prend fin au 31 décembre 2020.

A ce jour, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre propose d'intégrer dans ses effectifs Madame Catherine GIRARD au 1^{er} janvier 2021 par voie de mutation. Cette mutation est de droit car Madame GIRARD est en mise à disposition de la Communauté de communes depuis plus de 5 ans. Accord à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'offrir à Madame Catherine GIRARD un cadeau lors de son départ de la collectivité pour la Communauté de Communes. Accord à l'unanimité.

Régime indemnitaire - Complément indemnitaire annuel :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a déjà été mis en place pour les agents de la collectivité pour la part IFSE. (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise)

Le RIFSEEP se compose obligatoirement de deux parts : l'IFSE et le CIA, Il convient de rajouter le Complément indemnitaire annuel CIA. L'attribution du CIA est facultative. Madame Karine LEDOUX ne prend pas part au vote.

Pour : 14

Loyers commerciaux :

Suite à l'épidémie de COVID-19 et en raison du second confinement, que le salon de coiffure a été fermé pendant deux mois, monsieur le maire propose aux membres du conseil d'exonérer de 2 mois de loyer l'exploitante du salon de coiffure.

D'autre part il donne lecture d'un courrier envoyé par le Boulanger dont l'activité a été réduite de 30%.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité, de l'exonération de deux mois de loyer pour le salon de coiffure, les titres de recettes pour les mois de novembre et décembre 2020 seront annulés, d'une réduction de 30% pour les 6 prochains mois de loyer de la boulangerie.

Location école des filles :

Monsieur le maire informe le conseil que le bâtiment de l'école des filles est à louer, la CCCA ayant redonné les clefs. Il propose de louer, à partir du 1^{er} février 2021, le local à un entrepreneur de la commune, Monsieur LEROUX, plombier, pour un montant mensuel de 350 €. Accord à l'unanimité.

Cadeau fin d'année employés communaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2020 d'offrir aux membres du personnel communal et à leurs enfants (agents titulaires et contractuels) de moins de 18 ans un chèque Cdhoc d'une valeur de 60 € pour les enfants et 100 € pour les agents.

Branchement eau Crosville – répartition :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la société Eaux de Normandie a effectué au niveau de l'église de Crosville, trois raccordements pour la distribution d'eau potable.

Afin de ne pas multiplier les tranchées de traversée de voirie, nous avons effectué un devis commun à la charge de la commune, seule possibilité auprès d'Eaux de Normandie.

Il convient par conséquent de répartir la charge du branchement entre les propriétaires :

soit 1/3 du montant HT de la facture par compteur : 1 131 € par branchement

Accord à l'unanimité.

RADARS PEDAGOGIQUES :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil, afin de sensibiliser les automobilistes, l'achat de deux radars pédagogiques. Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour l'implantation de deux radars pédagogiques rue du dessous des bois et route de Saint-Riquier.

Terrain rue des fontaines :

Monsieur le maire rappelle la délibération du 11 septembre 2020 concernant la proposition d'achat du terrain rue des fontaines pour 40 000 €. La propriétaire estime qu'un montant de 60 000 € est possible et rappelle que le terrain est constitué de deux maisons et d'un terrain de 1 300 m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de faire une contre-proposition à 50 000 € pour le lot.

Travaux terrain face à l'église :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité d'aménagement du terrain en face de l'église. Après propositions du Syndicat Mixte des Bassins Versants, soit la création d'une mare pour la récupération des eaux pluviales ou soit en terrain nu.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil choisissent le projet avec la création d'une mare et le devis proposé par le Syndicat Mixte des Bassins Versants. Le taux d'autofinancement à la charge de la commune est de 20.3152% du montant HT de 6 082.50 € du devis. Les membres du conseil donnent leur accord (Abstention : 1- Madame Karine LEDOUX / Pour : 14)

DIVERS :

Monsieur le maire donne des informations sur le Moulin de Vittefleury avec une possibilité de développement durable avec la production d'électricité. Le conseil se prononce pour faire une étude de faisabilité et adhérer à l'association des moulins.

Les travaux d'enfouissements des réseaux vont être effectués côte et vallon Saint-Thomas.

L'éclairage LED est en cours autour du mur de l'église.

Le modèle de chauffage pour l'église est retenu (Entreprise BRM ENERGIE pour un montant de 25 480€ H.T)

Tour de table :

M. HAMEL : remercie le CCAS pour les cadeaux aux enfants.

M. NIEL : question sur les vacances fractionnées des agents contractuels, si possibilité les agents contractuels bénéficieront de 2 jours fractionnés au même titre que les agents titulaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,